



REPUBLIQUE DU BENIN



POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNGCC 2021-2030)

UNEP/UNDP/WRI
**GCF READINESS
PROGRAMME**



Empowered lives.
Resilient nations.



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

Contenu

REMERCIEMENTS.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
Introduction	5
1. Démarche méthodologique et problématique.....	9
1.1. Démarche méthodologique	9
1.2. Problématique des changements climatiques.....	13
2. Diagnostic stratégique	15
2.1. Cadre juridique et institutionnel.....	15
2.2. Démographie, éducation, formation et recherche.....	18
2.3. Impacts des changements climatiques sur les secteurs	19
2.4. Vulnérabilité des secteurs de développement aux changements climatiques	22
2.5. Forces, Faiblesses, opportunités et menaces	23
2.6. Problèmes majeurs	25
2.7. Défis et enjeux	26
3. Changements attendus.....	26
4. Cadre Stratégique.....	30
4.1. Fondements de la Politique	30
4.2. Vision.....	31
4.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles pour faire face efficacement aux changements climatiques	31
4.4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2 : Promotion d'un développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques dans tous les secteurs de développement	33
4.5. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 3 : Gouvernance des changements climatiques	34
5. Cadre programmatique de mise en œuvre de la politique.....	35
5.1. PROGRAMME 1 : Renforcement des capacités en matière des changements climatiques	35
5.2. PROGRAMME 2 : Adaptation aux changements climatiques	37
5.3. PROGRAMME 3 : Atténuation des changements climatiques.....	38
5.4. PROGRAMME 4 : Appui à la gestion des changements climatiques.....	38
6. Conditions de mise en œuvre	40
6.1. Arrangement institutionnel de mise en œuvre de la politique	40
6.2. Mécanisme de financement de la politique	41
6.3. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation	43
6.4. Conditions de succès	44

REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé par le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONU-ENVIRONNEMENT) et World Resource Institute (WRI), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de préparation du Bénin à l'accès au Fonds Vert pour le Climat (PB-FVC) financé par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

La rédaction et la mise en forme définitive ont été assurées par une équipe d'experts nationaux sous la supervision du Professeur **Martin Pépin Aïna**, Directeur Général de l'Environnement et du Climat et de **Euloge Lima**, Point Focal National de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ARV	Anti Retro Viraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiment Travaux Public
CAO	Cadre d'Accélération des OMD
CBCC	Conseil Béninois sur les Changements Climatiques
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	Centre National de Télédétection
CePED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CERF	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation Forestières
CFC	Chlorofluorocarbures
CG	Comité de Gestion
CILSS	Comité Inter-Etat pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLE	Comités Locaux de l'Eau
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
CNDD	Conseil National du Développement Durable
CNE	Comité National de l'Eau
CO2	Dioxyde de Carbone
COP	Conference of the Parties (Conférence des Parties en français)
CST	Conseil Scientifique et Technique
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement International
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DGEFC	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOQUAL	Politique de la Qualité
ECOWAP	Politique Agricole CEDEAO
ENPLT	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
FA	Fonds d'Adaptation
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FNDA	Fonds National du Développement Agricole
FNE	Fonds National pour l'Environnement
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et la Climat
ONG	Organisation Non Gouvernementale
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	Groupe Thématique
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDID	Initiatives pour un Développement Intégré Durable
IEC	Information Education Communication
IFU	Identifiant Fiscal Unique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LED	Low Emission Development Strategy
MCAT	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEMP	Ministre des Enseignements Maternel et Primaire
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MOP	Meeting Of Parties (Réunion des parties en français)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectif de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAB	Office National du Bois
ONU	Organisation des Nations Unies
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux CC
PANGIRE	Plan d'Action National GIRE
PAP	Programme des Actions Prioritaires
PARMAO	Programme Régional d'Appui à la Régulation des Marchés
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PDM	Politique de Développement de la Micro finance
PER	Programme Economique Régional de l'Union
PESTEL	Politique, Economique, Sociologique, Technologique, Ecologique, Légal
PFC	Per Fluorocarbures
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDA	Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNGCC	Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREAO	Politique Régionale de l'Eau
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PSDA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSNDI	Politique et Stratégies Nationales pour le Développement Industriel
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
R&D	Recherche et Développement
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
STCRP	Stratégies Triennales de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDAL	Schéma Directeur du Développement du Littoral
SGM	Secrétariat Général du Ministère
SIMA-Bénin	Système d'Information des Marchés Agricoles du Bénin
SNCA	Système National du Conseil Agricole
SP	Secrétariat Permanent
SSP	Stratégie des Soins de Santé Primaires
SWOT	Analyse Forces faibles opportunités et menaces
TNS	Taux Net de Scolarisation
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDEF	United Nations Democracy Fund

Introduction

Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre époque. Conséquence de l'économie industrielle, la croissance démographique, la surexploitation des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre, l'amenuisement de la couche d'ozone et le réchauffement climatique, le changement climatique met à rude épreuve les efforts de développement et la survie de l'humanité. L'économie, la biodiversité, les moyens de subsistance et la vie de toutes les communautés sont affectés d'une manière ou d'une autre par les effets des changements climatiques. En particulier, les pays en développement sont plus vulnérables compte tenu, entre autres, de la précarité socioéconomique des populations et la fragilité des institutions.

Le Bénin n'est pas en marge de cette situation. En effet, l'économie du Bénin reste dominée par le secteur agricole qui contribue autour de 37% du PIB et occupe 48% de la population active. Le secteur secondaire demeure embryonnaire de par sa faible contribution au PIB (moins de 14%) et sa contribution à l'emploi (16%). L'industrie manufacturière très embryonnaire n'a qu'un apport marginal. Quant au secteur tertiaire, il est caractérisé par une prépondérance des activités spéculatives voire informelles. Le secteur tertiaire (y compris les services non marchands et autres) contribue à environ 49% du PIB et est dominé par le commerce et le transport. Par ailleurs, le secteur agricole qui représente la principale source de richesse du pays reste de plus en plus marqué par une faible productivité due entre autres à l'inadaptation aux effets des changements climatiques.

Vulnérabilité du Bénin aux changements climatiques

Le Bénin, comme la plupart des pays en développement, est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Les principaux risques climatiques identifiés sur le territoire de la République du Bénin sont la sécheresse, les inondations et l'élévation du niveau de la mer/l'érosion côtière. Leurs impacts sont très importants et se caractérisent par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, les perturbations des activités économiques surtout agricoles avec des coûts économiques et sociaux de plus en plus lourds. Les secteurs les plus touchés sont : agriculture et sécurité alimentaire ; énergie, ressources en eau, santé, zone côtière, foresterie et infrastructures de transport.

Dans le secteur de l'agriculture, les risques d'insécurité alimentaire seront élevés. Les variations dans le bilan hydrique risquent à terme de compromettre dangereusement le bouclage du cycle des cultures et mettre en danger la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

En ce qui concerne les ressources en eau, dans le Nord comme dans le Sud du pays, la tendance générale des dernières années est à la baisse de la pluviométrie annuelle. Ainsi, on observe un décalage des périodes de crue dans la portion béninoise du bassin du Niger, consécutive à une baisse sensible du régime pluviométrique à l'échelle saisonnière (MEHU 2011).

Dans le secteur de l'énergie, les impacts du changement climatique se manifestent de manière indirecte. Ainsi, dans l'ouest du pays, l'augmentation des épisodes de sécheresse ne permet plus le fonctionnement régulier des installations hydroélectriques qui fournissent une grande partie de la population béninoise en électricité. Par ailleurs, la régénération des forêts est perturbée par les changements climatiques et la perte de la biodiversité devient plus importante. La pression pour le prélèvement du bois de feu s'accroît donc, sachant que le bois de feu et le charbon de bois sont essentiellement exploités pour satisfaire une grande partie des besoins en énergie des populations vulnérables.

Des facteurs aggravants

D'après le Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation réalisé en mai 2013, le Bénin compte 10.008.749 habitants résidents, avec un taux de croissance annuel de 3,51 %. A cette allure, la population béninoise pourrait s'élever à 12.794.155 habitants en 2025. Cette pression démographique reste un des défis majeurs à relever par le pays pour faire face aux problèmes d'urbanisation, de gestion des déchets de même que les autres défis au développement durable dans un contexte de plus en plus marqué par les effets néfastes des changements climatiques.

En outre, les différentes actions publiques mises en œuvre en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités n'ont pas produit les effets attendus. En effet, la pauvreté objective monétaire s'est aggravée sur la période 2007-2015. L'incidence de pauvreté est passée de 33,3% en 2007 à 35,2% en 2009, puis de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 (PNUD et INSAE 2015). La répartition de la masse des revenus suivant les déciles des revenus par tête met en exergue une très inégale répartition des revenus au niveau national avec des écarts qui s'agrandissent entre les classes extrêmes. En 2007, les 10% des ménages les plus pauvres détiennent 4,8% contre 16,0% pour les 10% des ménages les plus riches. Ces parts sont respectivement passées à 6,1% et 14,1% en 2011 pour se retrouver à 2,6% et 22,5% en 2015 (PNUD et INSAE 2015). Du fait de changements climatiques, les inégalités risquent de s'exacerber. En effet, les changements climatiques sont un vecteur d'inégalité genre et territorial avec le creusement de la capacité d'accès aux services sociaux de base par les groupes vulnérables et les campagnes.

Faible capacité de réponse aux changements climatiques

Les capacités de réponse du Bénin sont très limitées pour faire face efficacement aux changements climatiques. En effet, la politique budgétaire, caractérisée par la prépondérance de la masse salariale (45% des recettes fiscales de l'Etat au-delà du maximum de 35% fixé par l'UEMOA) n'est pas favorable à une politique de dépenses publiques en faveur de l'investissement et des secteurs sociaux pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques (Adjovi, 2010). Les investissements étrangers directs, relativement faibles (moins de 2% du PIB contre une moyenne africaine de 4%), dénotent de la faible attractivité du pays pour les étrangers pouvant investir dans des secteurs du développement durable. Le cadre macro-économique du Bénin affiche des indicateurs qui ne favorisent pas la prise de mesures efficaces face aux changements climatiques. La faiblesse de la croissance économique reflète les contraintes structurelles du pays dues à la faible diversification des sources de croissance qui ne sont limitées qu'à l'agriculture, aux services et à l'industrie très peu diversifiée (BAD, 2012). La balance commerciale est déficitaire. Les exportations, très peu diversifiées, portent principalement sur le coton et une réexportation des produits alimentaires (riz, viande, abats comestibles) et de friperie vers le Nigeria et des produits pétroliers vers les pays de la sous-région. Les réexportations vers le Nigéria représentent près de 50% des ventes extérieures du Bénin et les importations qui les alimentent sont à l'origine d'environ 50% des recettes douanières (MEF, 2016). Cette dépendance vis-à-vis de la fiscalité rend vulnérable l'économie béninoise dans la mesure où les recettes douanières sont fortement influencées par les réexportations et mettent en difficulté la production locale.

Ces différents facteurs limitent les réponses face aux changements climatiques, surtout dans un contexte où d'une part le filet traditionnel de protection sociale offerte par les familles, tend à disparaître du fait de la nucléarisation puis de la fragilisation de la famille par la pauvreté et les changements sociaux et d'autre part de l'incapacité de l'Etat à mettre en place un système approprié et efficace de sécurité sociale. La faible mobilisation fiscale a conduit à un système de protection sociale fortement dépendant de l'aide au développement. Le système public de protection sociale est encore embryonnaire (Borgarello et al., 2011) et, les actions mises en place, de portée très limitée, ne bénéficient qu'aux travailleurs formels des secteurs privé ou public qui font à peine 4% de la population. Par ailleurs, l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) considéré comme porte d'entrée pour le développement de la protection sociale peine à décoller (WSM, 2009). La lourdeur des procédures au niveau

des dispositifs publics d'assistance sociale rend difficile l'accès des personnes indigentes aux soins de santé. Néanmoins, des initiatives communautaires de

mutuelle existent (Fonteneau, 2004 ; Develtere et *al.*, 2004 ; Koto-Yerima, 2004). Par ailleurs, bien que les expériences de groupes de tontine et d'entraide font légion, la protection qu'elles offrent est limitée par l'incapacité des membres à constituer des réserves suffisantes pour faire face à des chocs répétés et fréquents (MFASSNHPTA, 2015) y compris ceux liés aux changements climatiques.

Rationalité de la politique nationale de gestion des changements climatiques

Relever les défis que posent les changements climatiques, réclame un changement de paradigme par des choix pertinents et assumés, un engagement à la préférence nationale et au patriotisme économique des parties prenantes et des arrangements institutionnels inclusifs et synergiques facilitant des choix de consommation climatiquement adaptés et des modes résilients de production. Diverses interventions et instruments ont été déjà développés par le Bénin sur le plan de la gestion des changements climatiques, dont : l'élaboration et la mise en œuvre du PANA, la Première et la Deuxième Communication, la Stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC, la Stratégie à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques, etc. De nombreux projets sont aussi conduits sur le terrain tant par les structures publiques que par les organisations de la société civile. Dans cette perspective, une politique nationale de gestion des changements climatiques est nécessaire afin d'aligner et de fédérer les interventions des différents acteurs autour d'une vision commune et des orientations partagées pour faire efficacement front face aux changements climatiques.

L'élaboration de la politique nationale de gestion des changements climatiques intervient aux lendemains de l'adoption des Objectifs de Développement Durable par l'Assemblée Générale des Nations en septembre 2015 et de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 dont le Bénin a ratifié l'Accord.

La mise en œuvre de la politique nationale permettra aussi de traduire en actions concrètes le contenu des accords internationaux sur le développement durable et des changements climatiques.

1. Démarche méthodologique et problématique

1.1. Démarche méthodologique

Pour atteindre les objectifs de cette étude, une démarche en quatre phases a été retenue : analyse documentaire, enquête et traitement des informations, rédaction et soumission du rapport, finalisation et validation du rapport.

Phase 1: Analyse documentaire

Cette phase comprend deux parties : (1) une analyse interprétative des documents de politiques nationales et internationales de développement ; et (2) l'exploitation de documents stratégiques, rapports et publications divers sur les changements climatiques au Bénin.

Analyse interprétative de documents de politiques nationales et internationales de développement

Les principaux documents de stratégie à considérer sont entre autres :

- les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT)
- l'Agenda pour un Bénin émergent
- la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)
- le Programme des Actions Prioritaires (PAP) de la SCRП
- le Plan d'Action Environnemental (PAE)
- le Schéma National d'Aménagement du Territoire
- le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)
- la Politique Nationale de l'Eau
- le Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Plans de Développement Communaux
- Le Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles
- Politiques, stratégies régionales et sous régionales de développement (CEDEAO, UEMOA, Union Afrique, etc.)
- Conventions et accord internationaux sur le développement durable et les changements climatiques (CNUCC, ODD,...)
- **Exploitation de documents stratégiques, rapports et publications divers sur les CC au Bénin**
- Les principaux documents à considérer sont entre autres :
- Communication nationale initiale du Bénin sur les CC
- Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les CC
- Stratégie nationale de la mise en œuvre au Bénin de la Convention Cadre des Nations Unies sur les CC
- Programme d'action national d'adaptation aux CC (PANA)
- Etat des lieux des projets, programmes, acteurs sur les CC
- Etudes sur la vulnérabilité aux CC
- Rapports (activités, évaluation) du PANA1

- Les études stratégiques du PANA1
- Publications scientifiques (articles, mémoires, thèses,...)

Phase 2 : Enquête et traitement des informations

Cette phase a comporté trois étapes : les entretiens (focus group), l'analyse PESTEL et l'analyse stratégique.

Entretiens (focus group) avec les principales parties prenantes

Les entretiens de groupe visent à recueillir l'opinion des différentes catégories de parties prenantes sur les changements climatiques et les options de réponse (adaptation et résilience) en lien avec les politiques nationales et sectorielles et les spécificités de chaque groupe d'acteurs. Les principales parties prenantes ciblées sont entre autres :

- les Ministères sectoriels : DPPs, SGMs, DGEC, DODD, etc.
- les Directions et commissions techniques ou spécialisées: Comité de modélisation des dépenses publiques liées au CC, CNDD, ABE, CNCC, FNEC, etc.
- les Organisations de la société civile: ONGs et plateformes actives dans les CC
- les Entreprises: publiques, parapubliques, privées (Banques, sociétés d'assurance)
- Projets et programmes intervenant sur les CC
- Organisations internationales
- Chercheurs et universitaires
- Consultants et experts

Analyse PESTEL (Déterminants de la gestion des CC)

L'analyse PESTEL vise à identifier les déterminants de la gestion des changements climatiques au Bénin. Cette analyse sera effectuée suivant six angles : politique, économique, sociologique et anthropologique, technologique, écologique et légal). Cette analyse sera effectuée à la fois à travers une démarche d'expert (les consultants), mais sera validée dans le cadre d'un mini-atelier regroupant les représentants des principales parties prenantes. Le détail des éléments à considérer dans l'analyse PESTEL est décrit ainsi que suit :

- Politiques : stabilité gouvernementale, politique budgétaire et fiscale, protection sociale, commerce extérieur, etc.
- Économiques : cycle économique, cours du coton, compétitivité du Port, cours du Naira, évolution du PIB, taux d'intérêt, inflation, chômage, etc.

- Sociologiques : démographie, distribution des revenus, mobilité sociale, niveau d'éducation, etc.
- Technologiques : dépenses publiques en R&D, investissements privés dans l'innovation technologique (agriculture, élevage, énergies renouvelables, etc.), renforcement de capacité etc.
- Écologiques : lois sur la protection de l'environnement, traitement des déchets, consommation d'énergie, etc.
- Légaux : législation sur la santé (assurance maladies), normes de sécurité.

La planification stratégique de la gestion des changements climatiques

Nous avons utilisé le modèle Oregon de planification stratégique. Le modèle comporte les étapes suivantes :

1. Où sommes-nous?

Analyse de la situation (SWOT) : Forces, faibles, opportunités et menaces

2. Où allons-nous?

Quels sont les scénarii possibles?

Quel est le plus probable? décrire la situation (i.e, la situation des CC dans 30 ou 50 ans si rien ne change)

3. Où voulons-nous être?

Quels changements aimerons-nous voir d'ici 30 ou 50 ans concernant la gestion des CC au Bénin (Vision)

4. Comment y arriverons-nous?

Quelle est la stratégie à adopter? comment passerons-nous de la situation probable à la situation désirée?

Quels sont les objectifs à atteindre? quelles sont les forces à utiliser, les faiblesses à combler, les opportunités à saisir, les menaces à éviter?

Quelles sont les actions à conduire? comment atteindrons-nous nos objectifs?

Phase 3 : Rédaction de rapport

La rédaction du rapport a été effectuée au fur et à mesure de l'analyse documentaire, des enquêtes, traitement et analyse des données.

Il importe de souligner que l'équipe a bénéficié de l'appui technique d'experts du PNUD et du Comité National de gestion des changements à travers deux ateliers : un atelier de cadrage méthodologique et un atelier de pré-validation.

Après l'atelier du cadrage méthodologique, le rapport diagnostic a été élaboré et validé. C'est après cette validation que le rapport de politique a été rédigé et validé

Phase 4 : Validations, assurance qualité et adoption

L'atelier de cadrage méthodologique a eu lieu du 31 août au 02 septembre 2016 à Porto-Novo. Cet atelier a connu la participation de toutes les parties prenantes identifiées pour le suivi du processus. L'atelier a constitué une opportunité de recadrer les consultants. A l'issue de l'atelier, les consultants ont été autorisés à poursuivre les travaux.

Les acteurs ont procédé à la validation provisoire du rapport en mars 2017 à Bohicon. A l'issue de l'atelier, le rapport a été validé sous réserve de la prise en compte des observations.

Après la prise en compte des observations, l'atelier de validation nationale de la politique a eu lieu en novembre 2017 à Bohicon. A l'issue de l'atelier, la Politique a été validée.

Dans le processus d'adoption du projet de PNGCC, le Conseil des Ministres a adopté un nouveau guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies. Ceci fait appel à l'actualisation des documents en cours d'adoption. C'est dans ce cadre que le projet de PNGCC a été ajusté lors de l'atelier tenu à Bohicon du 19 au 21 août 2020.

Les différents ateliers ont connu la participation des représentants des structures suivantes : Ministère du Cadre de Vie et du Développement, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, etc. la liste des participants à l'atelier de validation est jointe à l'annexe.

1.2. Problématique des changements climatiques

Les changements climatiques représentent l'un des défis majeurs auxquels fait actuellement face l'humanité en matière d'environnement et de développement. Il s'agit d'un problème mondial, complexe et de long terme, qui n'est pas encore pleinement compris.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en son article 1er, définit les « changements climatiques » comme étant « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à toute activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale, et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

Les stratégies de réponses préconisées par la CCNUCC pour faire face aux changements climatiques se rangent en deux catégories : l'adaptation et l'atténuation.

Il importe de souligner au passage que le continent africain est celui qui contribue le moins (moins de 6%) aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais qu'il reste néanmoins le plus vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, du fait de sa forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et d'une capacité d'adaptation réduite.

Etant donné que l'adaptation à elle seule ne pourra pas suffire pour faire face à tous les effets du changement climatique, l'atténuation paraît absolument nécessaire. De ce fait, les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être complémentaires² pour permettre la réduction des risques liés aux changements climatiques, ce qui est noté à travers les dispositions de l'article 4 de la Convention sus-mentionnée, premier traité international à jeter les bases d'une action mondiale visant à protéger le climat.

Au Bénin, les travaux effectués dans le cadre des différentes Communications Nationales du Bénin sur les Changements Climatiques ont révélé que les principaux secteurs responsables des émissions globales l'agriculture, l'énergie et les déchets. Les absorptions de gaz à effet de serre ont été exclusivement attribuées au secteur de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie.

En matière d'atténuation, les secteurs clés de vulnérabilité aux changements climatiques au Bénin sont ainsi l'agriculture, l'énergie (y compris la production d'énergie et l'utilisation d'énergie pour l'industrie et le transport), l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie, et les déchets.

A ces secteurs clés, il est ajouté des secteurs connexes en matière d'adaptation comme les ressources en eau, les zones côtières, la sécurité alimentaire et les établissements humains et de santé. En effet, l'évaluation de la vulnérabilité actuelle montre que le Bénin fait face à un certain nombre de risques climatiques se manifestant par la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer.

Certains secteurs comme l'agriculture, le tourisme, le littoral et la santé se sont révélés particulièrement vulnérables. A cet égard, il importe d'agir dans un cadre cohérent.

Compte tenu d'une multitude de secteurs en adaptation comme en atténuation, il urge d'élaborer un cadre d'orientation cohérent des interventions dans le cadre des changements climatiques. C'est ainsi que le processus d'élaboration de la présente politique est déclenchée.

2. Diagnostic stratégique

2.1. Cadre juridique et institutionnel

Accords internationaux sur les changements climatiques

Les politiques publiques de lutte contre les changements climatiques sont devenues, ces dernières années, l'un des principaux volets de la politique de l'environnement à tous les niveaux de pouvoir et dans un contexte de plus en plus internationalisé. Dans ce cadre, le Bénin, conscient des enjeux et défis en la matière, a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (13 juin 1992), le Protocole de Kyoto (PK) (29 avril 1997) et l'Accord de Paris sur le Climat (22 avril 2016) et les a ratifiés respectivement les 30 juin 1994, 25 février 2002 et 31 Octobre 2016. En tant qu'Etat Partie, le Bénin est soumis aux obligations découlant de la Convention et des Instruments juridiques connexes ainsi qu'aux décisions de la Conférence des Parties, organe suprême de la convention.

Cadre juridique au niveau national

Le Bénin affiche une volonté politique face aux effets des changements climatiques. Un cadre législatif, juridique et institutionnel existe pour orienter et soutenir les actions visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Cette volonté est consacrée par l'article 27 de la constitution du 11 décembre 1990 qui stipule que "Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement".

Loi :

Les lois	Année	Institution responsable	Objectif principal
Loi n°90-032 portant Constitution de la République du Bénin.	1990	République du Bénin.	Art.17 toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et à le devoir de le défendre ; l'Etat veille à la protection de l'environnement.
Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin	1999	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.	Définir les bases de la politique en matière d'environnement et organiser la mise en œuvre, en application des dispositions des

Les lois	Année	Institution responsable	Objectif principal
			articles 27, 28, 29, 74 et 98 de la Constitution de la République du Bénin.
Loi n°87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'Hygiène publique.	1987	Ministère de la Santé.	Préserver la santé physique, mentale et sociale de chaque citoyen.
Loi n°91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin	1991	Ministère de l'Agriculture.	Protéger les végétaux et produits dérivés, diffuser et vulgariser les techniques appropriées à la protection phytosanitaire pour l'amélioration de la production végétale et à soutenir leur exportation.

Le Bénin a adopté la loi n°98-030 portant la loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et ses décrets d'application.

La loi n°2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a adopté le 18 juin 2018 la loi n°2018-18 sur les changements climatiques en République du Bénin.

Dispositions réglementaires :

Décrets	Année	Institution responsable	Objectif principal
Décret n°2001-096 du 20 février 2001, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la police environnementale.	2001	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable.	Veiller à l'application de la législation environnementale.
Décret n°2001-110 du 04 avril 2001, portant Normes de qualité de l'air	2001	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.	Fixer les normes de qualité de l'air ambiant, normes de rejet des véhicules motorisés et normes d'émission atmosphérique liés aux sources fixes.

Décrets	Année	Institution responsable	Objectif principal
Décret n°2001-093 du 20 février 2001 portant audit environnemental.	2001	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable.	Définir les modalités de mise en œuvre de la procédure. Veiller au respect des normes et standards, d'exiger des mesures correctives ou prendre des sanctions dans le cas du non respect délibéré ou de la récidive.
Décret n°2001-095 du 20 février 2001 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des cellules environnementales en République du Bénin.	2001	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable.	Veiller à l'intégration des dimensions environnementales dans le secteur ministériel ou sur le territoire du département concerné.
Décret n°2001-235 du 12 juillet 2001 portant organisation de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement.	2001	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable	Fixer les conditions dans lesquelles se réalise une étude d'impact et les modalités de réalisation de cette étude.
Décret n°2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin.	2003	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable.	Veiller à une gestion saine des déchets.
Décret n°2001-190 du 19 juin 2001 portant organisation de la procédure d'Audience Publique en République du Bénin.	2001	Ministère Cadre de Vie et Développement Durable.	Recueillir l'opinion de la population sur une action d'un projet ou d'un programme susceptible d'avoir des effets sur l'environnement.

Cadre institutionnel

Le Bénin dispose d'un cadre institutionnel favorable à la protection de l'environnement et à la gestion des changements climatiques. On distingue :

Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable : il assure la coordination de l'ensemble du projet et de tous les aspects concernant la conception et l'application des politiques et stratégies dans le domaine des Changements climatiques et supervise les directions concernées par les changements climatiques.

Après plusieurs réorganisations, ce Ministère est depuis le 11 août 2013 officiellement en charge des changements climatiques. Une nouvelle

direction de la gestion des changements climatiques a été créée. Ses attributions et son organisation en directions techniques sont définies et validées par le Cabinet du ministère ainsi que par le Ministère en charge de la Réforme Administrative, étape importante pour sa validation par l'ensemble du Gouvernement.

Au nombre des directions techniques et des structures sous tutelle de ce Ministère investies des questions relatives aux changements climatiques, on citera :

- la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC) ;
- la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) servira en tant que département d'exécution et sera par conséquent responsable de l'exécution du projet. En outre, elle délèguera les rôles aux autres directions départementales ;
- le Fonds National pour l'Environnement et la Climat (FNEC) ;
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) : l'Agence Béninoise pour l'Environnement assure la promotion et offre de l'assistance dans la mise en œuvre des projets liés à la gestion et l'utilisation des forêts
- l'Office National du Bois (ONAB).

2.2. Démographie, éducation, formation et recherche

La forte croissance démographique, face à une croissance économique moyenne, entraîne une baisse du revenu moyen des populations. Les perturbations climatiques, exacerbées par les problèmes liés à la fertilité des sols, à l'appui technique, à la maîtrise de l'eau, à l'accès difficile aux crédits agricoles, etc. impactent négativement la rentabilité agricole poussant les ruraux à immigrer vers les villes à la quête d'emplois plus rémunérateurs

Les communautés locales, notamment celles à faibles ressources, subissent plus les effets des changements climatiques et sont plus limitées dans leurs stratégies d'adaptation (Acosta-Michlik et al., 2008). Ces stratégies dépendent de l'ampleur et du sens des changements enregistrés (Degué, 2010), de la perception et des connaissances endogènes qu'ils en ont (Dimon, 2008 ; Hounkponou, 2015). En effet, les capacités de réaction des communautés sont bien meilleures si les changements correspondent à une amplification de phénomènes déjà connus que s'il s'agit de phénomènes relativement nouveaux (Degué, 2010). Par ailleurs, les éléments du temps et du climat ainsi que leur dynamique, sont souvent perçus comme procédant d'une vision mythique et mystique et sont attribuées à des divinités comme Xébioso ou Shango (Boko, 1989). Par conséquent, les réponses que sous-

tendent ces éléments se traduisent par des rituels et sacrifices pour implorer la clémence des divinités supposées responsables des changements et le recours aux faiseurs de pluies.

Ces réponses sont cependant très limitées et augmentent la vulnérabilité de communautés, notamment en milieu rural où elles ont très peu ou pas d'influence sur l'atténuation des effets du climat et sur la productivité agricole (Hounkponou, 2015). En dépit de cette limite, une importance particulière doit être accordée aux connaissances endogènes dans les politiques d'adaptation dans la mesure où l'adhésion des populations à la base aux actions d'adaptation est effective si ces actions intègrent leurs savoirs endogènes y relatifs.

Les questions liées aux changements climatiques sont très peu introduites dans le système national d'éducation et de formation. Les recherches dans ce domaine sont limitées pour fautes de moyens technologique et financier.

La croissance démographique rend difficile l'accès à l'eau potable, la gestion des matières fécales et déchets ménagers et favorise la récurrence des inondations, la pollution de l'air et autres accroît la vulnérabilité des populations et limitent leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

2.3. Impacts des changements climatiques sur les secteurs

Les principaux risques climatiques identifiés sur le territoire de la République du Bénin sont la sécheresse, les inondations et l'élévation du niveau de la mer/l'érosion côtière.

Leurs impacts sont très importants et se caractérisent par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, les perturbations des activités économiques surtout agricoles avec des coûts économiques et sociaux de plus en plus lourds.

Les secteurs les plus touchés sont ceux des ressources en eau, de l'énergie, des zones côtières, de l'agriculture et de la foresterie.

Les ressources en eau

Dans le Nord comme dans le Sud du pays, la tendance générale des dernières années est à la baisse de la pluviométrie annuelle. Ainsi, on observe un décalage des périodes de crue dans la portion béninoise du bassin du Niger, consécutive à une baisse sensible du régime pluviométrique à l'échelle saisonnière (MEHU 2011). Cela se manifeste aussi par un retard dans les

événements pluvieux et un raccourcissement de la saison des pluies, la deuxième pour le Sud du Bénin. Finalement, on assiste à :

- recrudescence des sécheresses de plus en plus sévères ;
- occurrence plus fréquente de sécheresses, d'inondations et de pluies tardives et violentes dans l'ensemble du pays ;
- augmentation de la fréquence et de l'amplitude des inondations ;
- baisse des nappes phréatiques (surtout des aquifères alluviaux) ;
- détérioration de la qualité de l'eau ;
- diminution accentuée des ressources en eau ; et
- diminution de la recharge des aquifères liée à celle des précipitations (EMIS, 2010 : Bénin/DANIDA, 2008 : SE/CILSS, 2013).

Dans le secteur de l'énergie

Les impacts du changement climatique se manifestent de manière indirecte. Ainsi, dans l'ouest du pays, l'augmentation des épisodes de sécheresse ne permet plus le fonctionnement régulier des installations hydroélectriques qui fournissent une grande partie de la population béninoise en électricité. Par ailleurs, la régénération des forêts est perturbée par les changements climatiques et la perte de la biodiversité devient plus importante. La pression pour le prélèvement du bois de feu s'accroît donc, sachant que le bois de feu et le charbon de bois sont essentiellement exploités pour satisfaire une grande partie des besoins en énergie des populations vulnérables.

Dans les zones côtières

Elles sont les seules, sur l'ensemble du pays, où la pluviométrie annuelle s'accroît. Cependant elles sont exposées à des impacts directs et très lourds du changement climatique. Au nombre de ces impacts nous avons :

- une élévation du niveau de la mer suite au dégel en zones polaires, avec pour conséquences l'érosion côtière entraînant l'incursion d'eau salée à l'intérieur du continent. Ce qui représente une menace pour les nappes phréatiques et les constructions dans les lits majeurs et les plaines d'inondation ;
- un envahissement des eaux douces par les eaux marines avec pour conséquences la forte salinisation des cours d'eau ;
- une réduction de la faune avec l'apparition de nouvelles espèces ;
- une disparition de la mangrove suivie de la destruction des frayères naturelles ;
- une fragilisation de l'écosystème, très riche, des zones humides côtières ;
- la modification écologique de la flore et la diversité ichthyologique des lacs Nokoué et Ahémé ;

- une prolifération des plantes flottantes (jacinthe d'eau, typha, etc.) du fait de la baisse des niveaux d'écoulement, du réchauffement et de l'eutrophisation ;
- une diminution de la durée de la saison pluvieuse avec comme conséquence une difficulté de mobilisation des ressources en eau ;
- un début de saison désormais très variable et étalé ;
- une diminution du nombre de jours de pluie et de la durée des saisons de pluie, avec une diminution des ressources en eau de surface au niveau des principaux bassins (40 à 0%) et des étiages de plus en plus sévères avec de fréquents arrêts des écoulements ;
- un déficit de remplissage de la plupart des retenues des barrages avec comme impacts socio-économiques, la diminution du niveau d'alimentation en eau des villes ;
- Une démolition de plusieurs habitations, ouvrages d'assainissement et infrastructures routières par suite des inondations sur le littoral.

Dans le secteur agricole

Les prévisions faites sur la productivité agricole seront complètement faussées et des risques d'insécurité alimentaire seront élevés. Les travaux de Agbossou et Akponikpè (1999) ont montré que les variations dans le bilan hydrique ne compromettent pas encore dangereusement le bouclage du cycle du maïs, la plante alimentaire la plus cultivée dans le pays. Mais si le rythme des variations persiste, la production nationale de maïs sera hypothéquée.

Ainsi, dans le contexte de changement climatique, si de véritables améliorations technologiques ne sont pas apportées au processus de production agricole, on assistera à :

- une baisse des rendements agricoles liés à l'indisponibilité des ressources en eau. En effet, une réduction des précipitations de l'ordre de 20 à 30% au niveau national se traduira par la réduction de 40-60% de disponibilité des ressources en eau ;
- une pénurie de main-d'œuvre pour les travaux agricoles ;
- une accentuation de l'érosion sur les sols mal protégés avec d'importantes pertes sur pied ou après récoltes ;
- une augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- une réduction des acteurs de la pêche continentale à l'inaction et au chômage à cause des inondations ;
- une baisse du taux de renouvellement du pâturage ;
- une réduction de la production halieutique (EMIS, 2010 : DANIDA, 2008 : MEHU, 2011).

Dans le secteur de la foresterie

Les impacts sont indirects et dus à un accroissement de la pression humaine. On assistera à :

- une recrudescence des feux de végétation tardifs ;
- un échec de la plupart des chantiers de reboisement suite à la perturbation des pluies et aux déficits hydriques ;
- une pression accrue sur les forêts pour la fabrication du charbon de bois afin satisfaire des besoins financiers après une mauvaise récolte ;
- un émondage des ligneux pour l'alimentation du bétail par suite du non renouvellement du pâturage. (EMIS, 2010 : DANIDA, 2008 : MEHU, 2011).

Au nombre des différents impacts ci-dessus identifiés, certaines localités du Bénin se trouvent plus vulnérables au phénomène de changement climatiques. Il en est de même pour certains acteurs et secteurs.

Transport

Dans le domaine des transports, les actions visent la réduction de la pollution atmosphérique. Des décrets ont été pris pour fixer les normes de qualité de l'air (décret n°2001-110 du 04 avril 2001) et pour obliger l'importation des automobiles équipés de pots catalytiques (décret n°2004-710 du 30 décembre 2004). Les actions de la police environnementale sont peu perceptibles, faute de ressources et de moyens coercitifs. De plus, l'implication des garagistes privés dans les actions de sensibilisation et de formation des usagers à une maintenance régulière et appropriée n'a pas produit les effets escomptés, faute d'une faible vulgarisation des dispositions régissant l'activité.

2.4. Vulnérabilité des secteurs de développement aux changements climatiques

L'évaluation de la vulnérabilité actuelle montre que le Bénin fait face à un certain nombre de risques climatiques se manifestant par la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer.

Certains secteurs comme l'agriculture, le tourisme, le littoral et la santé se sont révélés particulièrement vulnérables. A cet égard, il importe de retenir entre autres :

- la perturbation du calendrier agricole, les baisses de rendements agricoles, les pertes de récoltes, les perturbations des activités de pêche et d'aquaculture, la raréfaction des pâturages et intensification de la transhumance, la forte mortalité dans les élevages sont imputables aux risques climatiques actuels. En outre, les perspectives font état d'une baisse des rendements de la variété de maïs, du coton et du niébé aux horizons 2030 et 2050 dans certaines zones agro écologiques et un taux élevé de mortalité des poissons ;

- la submersion ou disparition d'habitats ou d'infrastructures hôtelières, la Baisse de l'activité touristique liée aux conditions climatiques extrêmes, Baisse de la fréquentation des infrastructures ou sites touristiques. Dans le contexte d'un climat changeant, il adviendrait la disparition des plages de sable liée aux effets combinés de l'élévation du niveau de la mer et d'autres phénomènes tels que l'érosion côtière et la perte ou la destruction des infrastructures touristiques construites à proximité du littoral ;
- la destruction au niveau de la zone littoral, des habitats et des biens, la dégradation voire destruction d'infrastructures routières/ouvrages, la baisse d'activité touristique et de loisir, le développement de vecteur de maladies et l'altération de la qualité de l'eau potable ;
- Dans le domaine de la santé, le paludisme pourrait occasionner la baisse de l'immunité acquise chez la femme enceinte, les troubles de comportement chez tous les sujets et la régression de la croissance chez les enfants (moins de 5 ans notamment), etc. Les Maladies diarrhéiques pourra induire le ralentissement de la croissance chez les sujets en particulier les enfants, la mortalité infantile très élevée et le développement cognitif anormal chez les enfants de moins de 5 ans. Quant à la méningite, une maladie climato sensible à la région septentrionale du pays elle pourrait provoquer l'accroissement de la cécité, le retard mental chez l'enfant et le décès rapide du patient.

Quel que soit le scénario considéré, lorsqu'on considère les pathologies dominantes au Bénin (paludisme, infections respiratoires aiguës et maladies diarrhéiques), force est de constater que la vulnérabilité de la santé des populations sera probablement au-dessus de la moyenne aux horizons 2030 et 2050 dans toutes les zones sanitaires étudiées.

2.5. Forces, Faiblesses, opportunités et menaces

L'analyse diagnostique permet de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces que présente le pays dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation, aussi bien au niveau national que local. Le tableau ci-après en présente la synthèse.

Tableau : Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces du Bénin face aux changements climatiques.

FORCES	FAIBLESSES
– Stabilité politique depuis 1972 avec alternance démocratique depuis 1990	– Vulnérabilité de l'économie béninoise – Forte dépendance de l'économie béninoise des réexportations (riz,

– Bénin est Partie aux différentes conventions internationales relatives à l'environnement et aux changements climatiques – Existence d'un arsenal de textes législatifs, réglementaires, juridiques relatifs aux changements climatiques – Existence d'un cadre institutionnel intégrant les aspects relatifs à l'environnement et aux changements climatiques (Ministère dédié à l'environnement et au cadre de vie depuis 1992) – Existence de potentiels non négligeables de sources d'énergie renouvelables – Existence d'un fonds national de lutte contre le changement climatique – Instauration des cellules environnementales au niveau de tous les ministères et obligation d'évaluation d'impact environnemental de tous projets – Existence d'une police environnementale	- viande, abats comestibles) et de la fiscalité – Système fiscal non favorable au développement économique et à l'investissement privé – Prépondérance de la masse salariale dans la politique budgétaire non favorable aux investissements – Prédominance du secteur informel – Faible diversification des sources de croissance économique et faible taux de croissance économique – Faible diversification des sources d'énergies et non valorisation des sources d'énergies non renouvelables – Faible niveau d'électrification en milieu urbain et en milieu rural – Faible développement technologique – Problèmes de financements des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques – Morosité de l'environnement des affaires, lourdeurs administratives et corruption – Accès difficile aux crédits et insuffisance de crédits – Précarité des conditions de vie pauvreté de la plupart des communautés. – Forte dépendance des ménages aux ressources naturelles pour les besoins énergétiques (bois de chauffe, charbon, etc.) – Faible développement du transport urbain en commun – Inexistence de schéma directeur global de développement des villes
--	---

	– Forte croissance démographique face à une faible croissance économique – Occupation des exutoires et récurrences des inondations notamment à Cotonou – Insuffisance de financement du système sanitaire – Système public de protection sociale embryonnaire – Insuffisance du système de protection sociale – Insuffisance d'une expertise locale sur les questions relatives aux changements climatiques
OPPORTUNITES	MENACES
– Possibilités de coopération internationale et régionale – Mise en œuvre de l'accord de Paris – Existence d'initiatives communautaires de mutuelle de groupes de tontine et d'entraide offrant une protection sociale mais limitée	– Mise en œuvre d'une nouvelle politique industrielle nigériane et suppression de certains produits de réexportation vers le Nigéria (riz, huiles, véhicules d'occasion, volailles)

Globalement, on retiendra que, bien que le cadre contexte politique lui soit favorable, le Bénin fait face à plusieurs contraintes qui accroissent sa vulnérabilité aux changements climatiques et limitent la mise en œuvre effective des stratégies d'atténuation et d'adaptation y afférentes.

2.6. Problèmes majeurs

La faible coordination institutionnelle des réponses aux changements climatiques et la faible synergie entre les réponses aux niveaux national et des communautés locales limitent la capacité d'adaptation et pourraient augmenter la vulnérabilité des populations locales.

Les différents instruments de planification du développement prennent peu en compte les problématiques liées aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes naturelles ; ce qui rend difficile le financement des actions d'adaptation et d'atténuation.

Les questions liées aux changements climatiques sont très peu introduites dans le système national d'éducation et de formation. Les recherches dans ce domaine sont limitées pour fautes de moyens technologique et financier.

La forte dépendance des communautés vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles notamment les consommations d'énergies domestiques fournies majoritairement par le bois de feu et le charbon de bois et autres est l'un des facteurs qui aggravent les effets des changements climatiques.

La croissance démographique rend difficile l'accès à l'eau potable, la gestion des matières fécales et déchets ménagers et favorise la récurrence des inondations, la pollution de l'air et autres accroît la vulnérabilité des populations et limitent leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

2.7. Défis et enjeux

Au regard des atouts et contraintes identifiés les défis suivants se dégagent

- Renforcer les capacités des acteurs dans leurs domaines respectifs sur les questions liées aux changements climatiques ;
- Renforcer le système national d'éducation et de formation en vue de mettre en œuvre des actions d'apprentissage prenant en compte des questions liées aux changements climatiques ;
- Adopter les stratégies appropriées pour la prévention, la réduction et la maîtrise des effets liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

L'enjeu est de réduire significativement les effets liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles en lien avec les orientations nationales et les engagements internationaux pris par le Bénin afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

3. Changements attendus

Du diagnostic stratégique, il ressort que la raison d'être de la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) relève de la surexploitation des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre, l'amenuisement de la couche d'ozone, l'élévation du niveau de la mer et le réchauffement climatique.

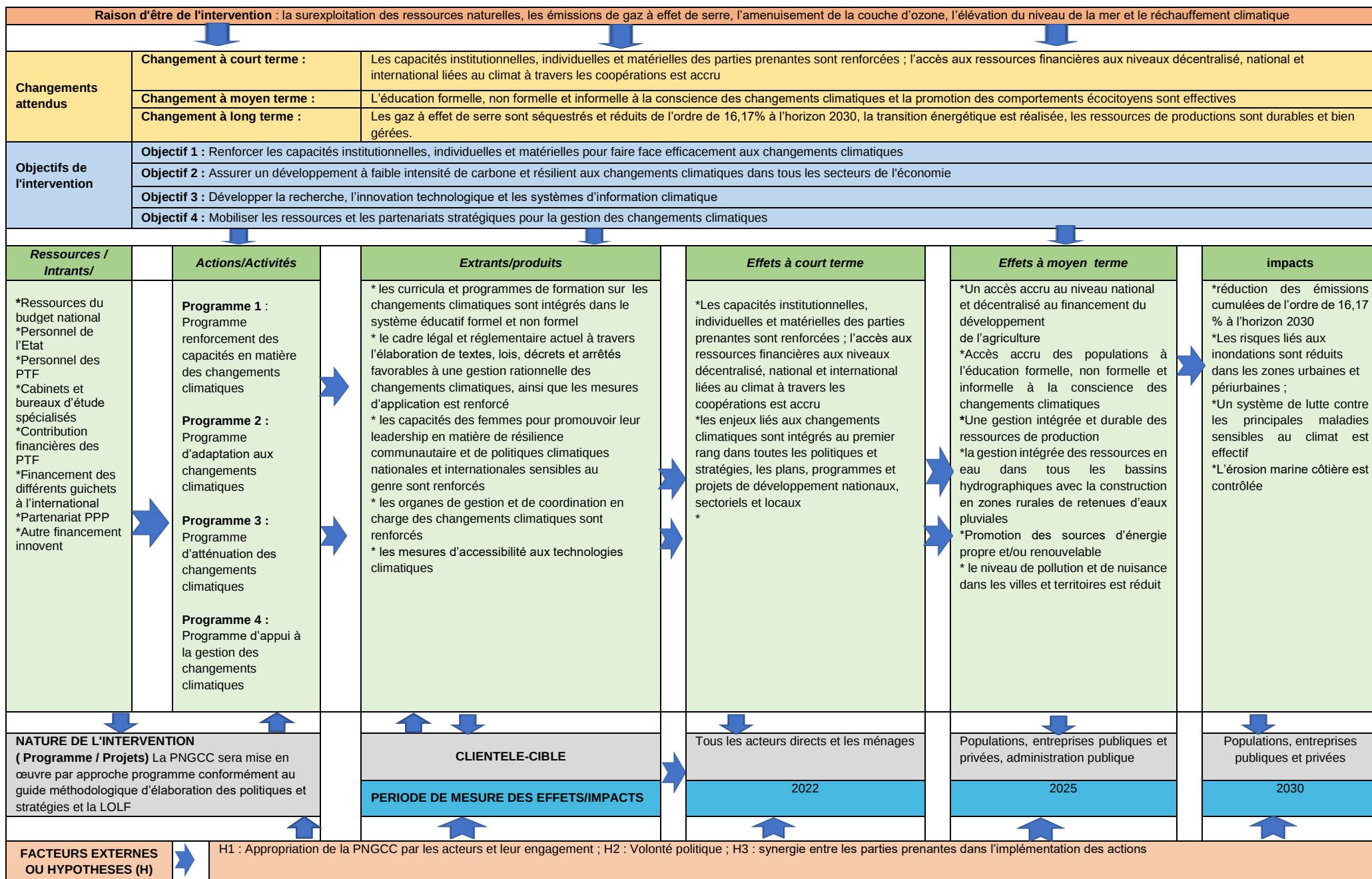
Ainsi, la mise en œuvre de la PNGCC devrait permettre d'obtenir des changements ci-après :

- **A court terme** : Les capacités institutionnelles, individuelles et matérielles des parties prenantes sont renforcées ; l'accès aux ressources financières aux niveaux décentralisé, national et international liées au climat à travers les coopérations est accru.
- **A moyen terme** : L'éducation formelle, non formelle et informelle à la conscience des changements climatiques et la promotion des comportements écocitoyens sont effectives.
- **A long terme** : Les gaz à effet de serre sont séquestrés et réduits de l'ordre de 16,17% à l'horizon 2030, la transition énergétique est réalisée, les ressources de productions sont durables et bien gérées.

Il est important de ne pas occulter l'appropriation de la PNGCC par les différents acteurs et leur engagement à l'atteinte des objectifs stratégiques. La prise de conscience de l'importance des CC et la volonté politique sont nécessaires à l'obtention des changements souhaités.

Le schéma suivant synthétise les changements attendus.

Schéma : les changements attendus



4. Cadre Stratégique

4.1. Fondements de la Politique

La Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) du Bénin tire premièrement son fondement de l'aspiration profonde du Peuple Béninois au développement, la prospérité, la paix et la sécurité telles que traduites dans la Loi Fondamentale du Bénin (Art. 27), la Vision Bénin Alafia 2025 « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » et le Plan National de Développement (PND 2018-2025). Les orientations de la présente politique s'insère dans les orientations du PND 2018-2025 à l'objectif stratégique 3 : Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement. La Politique a pris en compte aussi le PND 2018-2025 à travers ses documents opérationnels que sont le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D, axe7 développement équilibré et durable de l'espace national) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021). Le pilier 3 du PAG 2016-2021 se focalise sur le renforcement des services sociaux de base, la protection sociale, et le développement équilibré et durable de l'espace national.

La deuxième source du fondement de la PNGCC du Bénin tient au cadre de références internationales et régionales et aux Accords subséquents auxquels le Bénin a souscrit, notamment l'agenda 2063 de l'Union Africaine, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur les Zones Humides, les Objectifs du Développement Durable (ODD), et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, etc. De façon spécifique, en ce qui concerne les ODD, la vision du Bénin pour la gestion des changements climatiques s'appuie sur les ODD : ODD 2 : Assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable ; ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable ; ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables ; ODD 13 : Lutter contre les effets des changements climatiques ; ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, les ressources marines ; ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes ; ODD 17 : Renforcer le partenariat pour le développement durable.

4.2. Vision

«Le Bénin est, en 2030, un pays résilient aux changements climatiques avec une capacité adaptative suffisante et des mécanismes appropriés d'anticipation et de réaction face aux risques climatiques, une croissance à faibles émissions de carbone, et dont les institutions, organisations, entreprises et citoyens adoptent des pratiques, attitudes et comportements climato sensibles ».

4.3. **ORIENTATIONS STRATEGIQUES 1** : Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles pour faire face efficacement aux changements climatiques

L'orientation stratégique «Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles» vise à mettre à la disposition du pays des ressources humaines et d'institutions capable de contribuer de manière efficace et efficiente à la résolution des problèmes que posent les changements climatiques afin de garantir un développement faible en émission de carbone et résilient aux changements climatiques. Il s'agit de disposer d'une base de ressources humaines, institutionnelles et matérielles en quantité et en qualité suffisantes.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Disposer d'une base de ressources humaines, institutionnelles et matérielles en quantité et en qualité suffisantes

La réalisation de cet objectif stratégique passe par : (i) la promotion de l'éducation formelle, non formelle et informelle en matière des changements climatiques ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et matérielles ; (iii) le renforcement des capacités dans les domaines connexes ; (iv) le développement des recherches action en matière de changement climatique.

Axe 1.1.1 : Promotion de l'éducation formelle, non formelle et informelle en matière des changements climatiques

Cet axe vise à mettre l'éducation de l'Homme au centre de la gestion des changements climatiques. La gestion des changements devra nécessiter un changement dans les mentalités, habitudes et les pratiques. Ainsi, l'information, l'éducation formelle, non formelle et informelle, de même que la promotion des acteurs sont importantes pour compter sur les citoyens eux-mêmes dans les enjeux des changements climatiques. Chaque citoyen doit être interpellé par rapport à sa responsabilité, amené à penser 'climat' et passer le relai à ses pairs. Sa mise en œuvre est centralisée sur les points saillants ci-après :

- le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation formelle couvrant tout le système éducatif formel depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, ainsi que les formations spécialisées à pleins temps ;

- la sensibilisation et l'information du public par les médias et tous autres canaux appropriés ;
- l'apprentissage professionnel et le développement des compétences hors du système éducatif formel. Ils participent à l'éducation non formelle et englobent les activités éducatives consacrées à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation de base des enfants et des jeunes non scolarisés, à l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante et de compétences professionnelles ainsi qu'à la culture générale.

Axe 1.1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et matérielles

Malgré les efforts du Gouvernement, l'intégration des questions liées aux changements climatiques dans les institutions ne constituent pas encore une priorité. Le renforcement des capacités institutionnelles et matérielles de ces institutions devient alors nécessaire enfin de faire face aux défis et aux enjeux des changements climatiques.

Ainsi, cet axe vise aux : (i) renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel ; et (ii) renforcement des décisions et actions en matière de changements climatiques ;(iii) accompagnement des institutions et la décentralisation de toutes les interventions en matière des changements climatiques en vue de toucher les couches les plus vulnérables.

Axe 1.1.3 : Renforcement des capacités dans les domaines connexes

Cet axe vise à renforcer la résilience et à contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serres aux des secteurs clés de vulnérabilités aux changements climatiques et dans certains secteurs connexes, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions de renforcement de capacités institutionnelles transversales. Il s'agira essentiellement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités dans les différents secteurs connexes.

Axe 1.1.4 : Recherches action en matière de changement climatique

Dans le domaine des changements climatiques, la recherche action reste un terrain à renforcer en termes d'innovations pour faire face aux problèmes liés à la thématique. Il s'agira, entre autres de mettre l'accent sur : (i) développement de plateformes multi-acteurs d'innovation sur les différentes thématiques des changements climatiques mettant en synergie les institutions de recherche, les services de vulgarisation, les organisations professionnelles, les entreprises, banques et sociétés d'assurance ; (ii) développement de l'expertise outre que celle académique en matière de changements climatiques.

4.4. **ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2** : Promotion d'un développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques dans tous les secteurs de développement

A travers cette orientation stratégique, il s'agit de : (i) renforcer des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé, l'énergie, le tourisme, le littoral, infrastructure et (ii) contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serres dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'énergie, procédé industriel et des déchets.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Renforcer des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé, l'énergie, le tourisme, le littoral, infrastructure.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Axe 2.1.1 : Adaptation aux changements climatiques

La gestion durable des écosystèmes et des territoires est un enjeu dual pour la résilience aux effets des changements climatiques. En effet, pour améliorer la résilience des communautés, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés. Des actions importantes doivent être engagées pour réduire les impacts des risques climatiques et protéger les ressources forestières, les écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, plages, mangroves) et les populations les plus vulnérables.

Ainsi, cet axe vise à promouvoir : (1) des modes de consommation et de production durables ; (2) la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; et (3) la mise en place d'un système multirisque d'alerte précoce et de gestion efficace des catastrophes et des calamités naturelles, notamment les inondations et la montée du niveau de la mer.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serres dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'énergie, procédé industriel et des déchets

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des mesures d'atténuation aux changements climatiques.

Axe 2.2.1 : Atténuation des Changements climatiques

La croissance économique et la durabilité environnementale ne sont pas facilement compatibles car la croissance économique produit en général des externalités qui nuisent à l'environnement. L'enjeu de l'économie à faible émission consiste donc à stimuler une croissance respectueuse de l'environnement. S'il est vrai que le Bénin est un émetteur marginal de gaz à effets de serre, l'option d'une croissance à faible émission de carbone offre de grandes opportunités de création de nouveaux emplois. Il est donc nécessaire d'amorcer la transition vers une économie verte.

Ainsi, cet axe vise à favoriser la croissance à faible émission de carbone à travers : (i) promotion des sources d'énergie propre et/ou renouvelable ; (ii) rationalisation de l'utilisation du bois énergie et amélioration du taux d'accès aux sources d'énergie moderne (biogaz, énergies nouvelles et renouvelables).

4.5. **ORIENTATIONS STRATEGIQUES 3 : Gouvernance des changements climatiques**

La gouvernance dans le domaine des changements climatiques exige aujourd'hui une optimisation de la gestion et de la coordination cohérente des interventions.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Optimiser la gestion des changements climatiques

La diversité des enjeux et intérêts liés aux changements climatiques nécessite un mécanisme de gouvernance inclusif et transparent afin de mieux cerner les acteurs impliqués, leurs rôles et contributions ainsi que les financements prévus et leur utilisation. A cet effet, il est nécessaire de restructurer et de dynamiser les structures de gouvernance des changements climatiques

Ainsi, cet axe vise : (i) à une meilleure gestion des changements climatiques ; (ii) à une recherche de financement et de mobilisation des ressources pour la gestion des changements climatiques et (iii) au transfert de technologies.

Axe 3.1.1 : Gestion des changements climatiques

Face aux menaces croissantes des effets des changements climatiques, il est nécessaire de s'inscrire dans une modernisation continue des structures de gestion, de coordination, et de revoir leur mode de fonctionnement en vue d'une synergie d'action.

Ainsi, il s'agit : de renforcer des organes de gestion et de coordination en charge des changements climatiques (DGEC, CNCC, CMECI, CAND, CTPNA, SNI-GES, OG-CDN, Cellules en charge d'environnementales dans les ministères et autres institutions...) et de mettre en place un système de suivi évaluation et de capitalisation des acquis en matière de gestion des changements climatiques.

Axe 3.1.2 : Recherche de financement et de mobilisation des ressources pour la gestion des changements climatiques

La mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques nécessite des financements importants. Cela constitue un défi important pour les pays comme le Bénin au vu de ses objectifs de développement relatifs aux changements climatiques.

En plus des ressources internes à mobiliser, d'importants mécanismes de financements internationaux existent et il est impérieux que le Bénin s'organise

efficacement pour accéder à ces financements de façon organisée et structurée afin de mettre en place au mieux sa politique de gestion des changements climatiques.

Ainsi, cet axe vise à : (i) appuyer au développement de projets sur les principaux mécanismes de financement dont le Fonds Vert pour le Climat, le fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement Mondial, REDD (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière) ; et (ii) développer les partenariats stratégiques à travers la coopération et la coopération triangulaire pour la mobilisation de financements pour le climat.

Axe 3.1.3 : Transfert de technologies

Les barrières technologiques constituent un obstacle important aussi bien pour l'atténuation des effets que pour l'adaptation aux changements climatiques. Les technologies nouvelles sont nécessaires notamment dans le domaine de l'agriculture (nouvelles variétés, systèmes d'alerte climatiques, irrigation et conservation de l'eau, etc.), mais aussi dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, le transport, les bâtiments et le traitement des déchets. Il est donc nécessaire de faciliter le transfert de technologies lié à la gestion des changements climatiques.

Ainsi, cet axe vise à : (i) développer des mesures de valorisation des technologies climatiques et (ii) développer des mesures d'accessibilité aux technologies climatiques

5. Cadre programmatique de mise en œuvre de la politique

5.1. PROGRAMME 1 : Renforcement des capacités en matière des changements climatiques

Dans l'opérationnalisation de la politique, il est retenu le programme renforcement des capacités en matière des changements climatiques visant à mettre en œuvre les interventions relatives aux axe1.1.1, axe1.1.2, axe1.1.3, et axe1.1.4.

Axe 1.1.1 : Promotion de l'éducation formelle, non formelle et informelle en matière des changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Promotion des IEC (mis en scène et de supports médiatiques appropriés en langues nationales pour toucher toutes les cibles, hommes, femmes, vieux, jeunes des villes et des campagnes) en matière des changements climatiques ;

- ❖ Intégration dans le système éducatif formels et non formels des curricula et programmes de formation sur les changements climatiques ;
- ❖ Formation, implication et promotion des leaders d'opinion locaux, et autorités de légitimation (chefs coutumiers et responsables religieux sur les enjeux des changements climatiques)

Axe 1.1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et matérielles

Actions stratégiques

- ❖ Renforcement du cadre légal et réglementaire actuel à travers l'élaboration de textes, lois, décrets et arrêtés favorables à une gestion rationnelle des changements climatiques, ainsi que les mesures d'application ;
- ❖ Développement d'un nouveau cadre institutionnel précis, cohérent et inclusif impliquant les différentes parties prenantes, pour une meilleure synergie d'actions et coordination des interventions en matière de gestion des changements climatiques ;
- ❖ Renforcement des acteurs en charge de la gouvernance et de la performance des villes et territoires dans les thématiques des changements climatiques.

Axe 1.1.3 : Renforcement des capacités dans les domaines connexes

Actions stratégiques

- ❖ Renforcement des capacités des femmes pour promouvoir leur leadership en matière de résilience communautaire et de politiques climatiques nationales et internationales sensibles au genre ;
- ❖ Renforcement des capacités techniques en matière d'évaluation en termes de coûts des mesures, des effets, et des impacts ;
- ❖ Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités dans les différents secteurs connexes.
- ❖

Axe 1.1.4 : Recherches action en matière de changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Création du Centre International de Recherche pour une Agriculture résiliente aux Changements Climatiques (CIRACC)
- ❖ Renforcement des centres de recherche existant pour la prise en compte des changements climatiques ;

- ❖ Mise en place de bases de données sur les résultats de recherche relatifs aux changements climatiques ;
- ❖ Mise en place d'un mécanisme d'analyse, de suivi et de prévoyance de l'information climatique comme outil d'aide à la décision et de gestion des risques climatiques ;
- ❖ Développement de plateformes multi-acteurs d'innovation sur les différentes thématiques des changements climatiques mettant en synergie les institutions de recherche, les services de vulgarisation, les organisations professionnelles, les entreprises, banques et sociétés d'assurance ;
- ❖ Développement de l'expertise outre que celle académique en matière de changements climatiques.

5.2. **PROGRAMME 2 : Adaptation aux changements climatiques**

Ce programme est mis en œuvre à travers un paquet d'interventions relatives à l'adaptation aux changements climatiques (Axe 2.1.1).

Axe 2. 1.1 : Adaptation aux changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Généralisation de la gestion intégrée des ressources en eau dans tous les bassins hydrographiques avec la construction en zones rurales de retenues d'eaux pluviales ;
- ❖ Gestion rationnelle et durable des ressources naturelles (faune, flore, biodiversité, etc.) et des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, plages, mangroves, etc.) par des emplois verts et des choix d'attraction écotouristique ;
- ❖ Elaboration des directives et plans de gestion contrôlée des feux de végétation ;
- ❖ Facilitation de l'aménagement équilibré du territoire et l'accès équitable de toutes les couches aux biens et services écologiquement performants et au meilleur coût, notamment dans les domaines de l'eau, l'électricité, l'assainissement et le transport
- ❖ Développement des mécanismes d'assurance climatique adaptés aux contextes socio-culturels et économiques du Bénin, accessibles à toutes les couches de la population, des villes et campagnes ;
- ❖ Mise en place d'un système multirisque d'alerte précoce et de gestion efficace des catastrophes et des calamités naturelles, notamment les inondations et la montée du niveau de la mer ;
- ❖ Développement des mécanismes d'évaluation continue des effets des changements climatiques et promotion de systèmes de production adaptés ;

- ❖ Réforme des normes de construction des ouvrages d'assainissement et de franchissement prenant en compte l'influence des changements climatiques ;
- ❖ Gestion de la migration due aux impacts des changements climatiques ;
- ❖ Promotion des actions de résilience sensible au genre en lien avec les changements climatiques.

5.3. **PROGRAMME 3 : Atténuation des changements climatiques**

Ce programme est mis en œuvre à travers un paquet d'interventions relatives à l'adaptation aux changements climatiques (Axe 2.2.1).

Axe 2. 2.1 : Atténuation aux changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Promotion des sources d'énergie propre et/ou renouvelable ;
- ❖ Opérationnalisation de la REDD+
- ❖ Renforcement des mesures des reboisements et réhabilitation des territoires dégradés ;
- ❖ Renforcement des mesures fiscales et incitatives pour la promotion de l'entrepreneuriat vert et des modèles d'affaire éco-responsables ;
- ❖ Développement de 'Green Business Promotion Centers' pour faciliter l'incubation des idées, initiatives et projets de développement durable ;
- ❖ Rationalisation de l'utilisation du bois énergie et amélioration du taux d'accès aux sources d'énergie moderne (biogaz, énergies nouvelles et renouvelables) ;
- ❖ Réduction du niveau de pollution et de nuisance dans les villes et territoires à travers l'amélioration des services de voirie, le recyclage et la valorisation des déchets ;
- ❖ Mise en application effective du principe de pollueur-payeur ;
- ❖ Développement de cités vertes à basse consommation énergétique et des villes durables multifonctionnelles
- ❖ Réalisation des études pour affinement des calculs en inventaire des gaz à effets de serres
- ❖ Evaluation du potentiel en atténuation.

5.4. **PROGRAMME 4 : Appui à la gestion des changements climatiques**

Ce programme est mis en œuvre à travers un paquet d'interventions à travers les Axe 3.1.1 ; Axe 3.1.2 et Axe 3.1.3.

Axe 3.1.1 : Gestion des changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Prise des textes d'application (décret et arrêté,) de la loi n°2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin et leur mise en œuvre ;
- ❖ Renforcement des organes de gestion et de coordination en charge des changements climatiques (DGEC, CNCC, CMECI, CAND, CTPNA, SNI-GES, OG-CDN, Cellules environnementales dans les ministères et autres institutions...) ;
- ❖ Mise en place d'un système de suivi-évaluation et de capitalisation des acquis en matière de gestion des changements climatiques ;
- ❖ Gestion des accords et conventions liés aux changements climatiques.

Axe 3.1.2 : Recherche de financement et de mobilisation des ressources pour la gestion des changements climatiques

Actions stratégiques

- ❖ Création d'une ligne FADeC pour la gestion des changements climatiques
- ❖ Optimisation de la mobilisation des taxes carbone
- ❖ Développement des mesures incitatives à l'endroit du secteur privé pour financement de l'action climatique
- ❖ Appui au développement de projets sur les principaux mécanismes de financement dont le Fonds Vert pour le Climat, le fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement Mondial, REDD (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière)
- ❖ Développement de partenariats stratégiques à travers la coopération et la coopération triangulaire pour la mobilisation de financements pour le climat
- ❖ Facilitation de l'accès aux services de microfinance aux plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées

Axe 3.1.3 : Transfert de technologies

Actions stratégiques

- ❖ Evaluation des besoins en technologie climatique
- ❖ Acquisition et mise à l'échelle
- ❖ Développement des mesures d'accessibilité aux technologies climatiques
- ❖ Développement des mesures de valorisation des technologies climatiques

6. Conditions de mise en œuvre

6.1. Arrangement institutionnel de mise en œuvre de la politique

La politique nationale de gestion des changements climatiques sera portée politiquement par le ministère en charge des changements climatiques de concert avec les ministères sectoriels concernés.

En effet, le ministère en charge des changements climatiques assure la coordination de la mise en œuvre de la politique et les interventions des autres secteurs vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

De façon opérationnelle, la politique sera pilotée et mise en œuvre par :

a) Un organe d'orientation et de décisions : le Comité National de Gestion des changements

Il est un cadre multi-acteurs et multi-institutionnel impliquant les différentes parties prenantes (secteurs public, privé, organisations de la société civile, collectivités décentralisées, etc.). La composition et le rôle du CNCC ont été fixés par décret n°...... Aux termes de l'article 2 de ce décret, le CNCC est un organe pluridisciplinaire, multisectoriel et interinstitutionnel. Il est un organe d'impulsion et d'analyse, de concertation, de conseil, d'avis et de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'Etat dans le domaine des Changements Climatiques. Il veille à la qualité scientifique des documents présentant les positions du Bénin. Il les valide, formule des recommandations et propose des mesures.. En son article 3, le CNCC a pour mission la coordination au plan national, de la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels relatifs aux changements climatiques. A ce titre, il est chargé entre autres d'appuyer la définition des politiques et stratégies nationales et locales de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et l'étude de toutes les questions scientifiques et technologiques relatives à l'évolution du climat. Il est placé sous l'autorité du Ministère en charge des changements climatiques.

b) Un organe de coordination et de mise en œuvre : la Direction en charge des changements climatiques

Cet organe a pour mission de coordonner et de suivre la mise en œuvre de toutes les questions relatives à la gestion des changements climatiques sous l'autorité du CNCC. A ce titre, il assure :

- l'élaboration et la mise en œuvre, la politique nationale, les stratégies et les programmes opérationnels en matière de la gestion des changements climatiques ;
- l'élaboration et l'application des réglementations en matière de la gestion des changements climatiques ;
- l'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation, des besoins financiers et l'analyse économique, sociale et

environnementale en matière d'adaptation aux changements climatiques ;

- la promotion de l'économie verte ;
- la coordination et la supervision de toutes les interventions au niveau des différents secteurs et structures publics et privés et des organisations de la société civile.

c) Les cellules focales de mise en œuvre de la politique

Ces cellules focales ont pour mission, au regard du caractère multisectoriel et transversal des changements climatiques de :

- suivre la mise en œuvre de toutes les questions relatives à la gestion des changements climatiques sous la responsabilisation et la supervision de de l'organe de coordination ;
- veiller à la prise en compte de la dimension 'climat' dans les documents de planifications sectorielles : les orientations sectorielles définies dans la présente politique devront être intégrées dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-mise en œuvre et Suivi (PPBS) de chaque département ministériel.

Les cellules environnementales actuelles dans les Directions de la Programmation et de la Prospective seront reformées pour prendre le volet changement climatique afin de jouer le rôle des cellules focales. Ces cellules focales sont logées dans les directions chargées de la planification.

Au niveau des collectivités décentralisées, la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des changements climatiques doit être territorialisée afin de mobiliser, identifier et promouvoir les cibles dans la proximité. Ainsi, il est mis en place au niveau de chaque Préfecture et communes, les cellules focales pour assurer la continuité et l'implémentation au niveau local des actions découlant de la présente politique.

Les cellules focales des préfectures coordonnent toutes les interventions en matière de la mise en œuvre de la politique de gestion des changements climatiques dans les communes (collectivités décentralisées, PTF, ONG, secteurs privés.

6.2. Mécanisme de financement de la politique

La mise en œuvre de la politique nationale de gestion des changements climatiques sera assurée à travers une stratégie de financement qui intègre la contribution du budget national et des communes, les mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et financières de la place. En effet, il existe plusieurs types de flux financiers permettant de financer les interventions relatives aux changements climatiques.

Sources nationales

Au plan national, le financement de l'action climatique est assuré essentiellement par les ressources du Budget National et des Ecotaxes (recettes affectées générées grâce aux écotaxes, amendes basées sur le principe du pollueur-payeur dans le cadre des politiques de gestion des pollutions). Ces deux sources de financement se révèlent insuffisantes pour répondre efficacement aux défis et enjeux liés aux changements climatiques. A cet effet, il s'agira de soutenir ces deux sources par la création d'une ligne budgétaire 'FADeC-Changements Climatiques'. Aussi sera-t-il important de renforcer les lignes budgétaires sectorielles conformément aux dispositions de l'article 82 la loi N°2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin.

Enfin, le secteur privé apparaît aussi comme une source majeure de réserve de financement des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques au Bénin. Avec le Cadre du Partenariat Public Privé, il est impérieux d'engager le secteur privé en matière de financement des changements climatiques.

Sources régionales et bilatérales

Au niveau bilatéral et régional, des instruments sont aussi déployés dans l'adaptation aux effets des changements climatiques. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer les fonds régionaux de l'Alliance mondiale pour la lutte contre les effets des changements climatiques (Union européenne), de l'Africa and Latin America Resilience to Climate Change (Agence des Etats-Unis pour le développement international), l'Initiative de recherche concertée sur l'adaptation en Afrique et en Asie (CRDI et DFID du Royaume-Uni), le Fonds Bio Carbone (Etats-Unis, Royaume-Uni et Norvège), Nationally Appropriate Mitigation Actions Facility (Allemagne et Royaume Uni), le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) etc. La Banque Africaine de Développement (BAD) soutient également l'accès des pays africains aux fonds destinés à l'adaptation aux effets des changements climatiques. A cet effet, elle loge des fonds mobilisés à travers les sources de financement internationales et multilatérales et même régionales. Nous avons par exemple le fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA), le fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA), le fonds d'investissements climatiques (FIC), La Facilité africaine de l'eau (FAE), le Fonds spécial ClimDev-Afrique (FSCD) etc.

Il est important de signaler que l'accès à ces financements disponibles sont difficiles à prévoir d'une année à une autre, et sont souvent liés aux priorités des bailleurs et non des pays récipiendaires. Cet accès est conditionné par l'élaboration et la soumission des initiatives conformément aux exigences de ces partenaires. Bien que l'accès direct aux fonds par les pays bénéficiaires

soit encouragé, des intermédiaires, dénommés agences d'exécution, apportent également un appui, notamment lorsque les pays concernés n'ont pas la capacité nécessaire pour satisfaire les procédures complexes de demande de fonds. Cela illustre combien il est important de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour permettre aux pays de financer eux-mêmes leurs programmes.

Sources de financement internationales et multilatérales

Dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), des fonds mondiaux sont dédiés aux financements des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit en occurrence du :

- **Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).** Ces fonds ont été créés lors de la 7ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP7) en 2001, afin d'apporter un appui financier aux pays les moins avancés dans l'adaptation aux effets des changements climatiques.
- **Fonds pour l'adaptation.** Il a été créé en 2007 en vertu du Protocole de Kyoto par les Etats parties à la CCNUCC. Il suit une approche « par projet », selon laquelle les propositions émanant des entités d'exécution sont soumises à un conseil central.
- **Le Fonds vert pour le climat.** Il été créé en 2010, lors de la 16ème session de la Conférence des Parties. Le Fonds souscrit aux principes d'appropriation nationale.

En dehors de la CCNUCC, il existe également d'autres sources de financement internationales et multilatérales telles que le fonds d'investissement pour le climat de la Banque Mondiale ; les fonds pour les technologies propres, les fonds climat stratégique pour l'adaptation et l'atténuation, les Programmes d'investissement pour la forêt (FIP) etc. L'accès à ces différents fonds est conditionné par l'élaboration et la soumission des projets conformément à leurs exigences. Cela exige l'importance de développer des expertises avérées dans la conception de ces projets conformément aux exigences des bailleurs. A cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités de FNEC afin qu'il puisse devenir une institution-clé capable d'aider le pays à se préparer efficacement au financement climatique et de soutenir la mise en œuvre de sa politique nationale de gestion des changements climatiques.

6.3. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la politique sera appuyée par l'opérationnalisation des quatre programmes formulés. Il s'agit de :

- Programme renforcement des capacités en matière des changements climatiques ;
- Programme d'adaptation aux changements climatiques ;
- Programme d'atténuation des Changements climatiques ;
- Programme d'appui à la gestion des changements climatiques.

Le dispositif du suivi de la mise en œuvre est basé sur le mécanisme national à travers la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère et leurs unités focales de Planification au niveau de la direction en charge des changements climatiques.

En outre, les cellules focales sectorielles, préfectorales et communales sont chargées de la collecte et de la remontée des données sur la mise en œuvre de la politique de gestion des changements climatiques.

Pour anticiper et faire face efficacement aux changements climatiques, il est nécessaire d'observer et suivre les changements dans les écosystèmes et les moyens d'existence à travers des indicateurs clés. La définition, le suivi et l'évaluation de ces indicateurs doivent s'inscrire dans le cadre d'une gouvernance multi-échelles avec une coopération continue entre les niveaux local, national sous régional et international. Pour ce faire, un cadre de performance est élaboré au niveau des quatre programmes pour faciliter la reddition de compte dans la mise en œuvre de la politique selon les responsabilités assignées aux différentes parties prenantes. Enfin, une bonne stratégie de communication est aussi nécessaire afin d'informer sur les tendances et anomalies et que les actions nécessaires soient entreprises à l'échelle et au niveau requis.

La politique fera objet de différentes évaluations à savoir (i) l'évaluation ex-anté, (ii) l'évaluation à mi-parcours, (iii) l'évaluation finale et, (iv) l'évaluation d'impact.

6.4. Conditions de succès

Les conditions de succès reposent essentiellement sur :

- L'appropriation de la PNGCC par les différents acteurs et leur engagement à l'atteinte des objectifs stratégiques.
- La prise de conscience de l'importance des CC et la volonté politique sont nécessaires.